

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Novembre 2017

L' an 2017 et le 20 Novembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de Serge SOUCHAY, Maire.

**Présents** : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, MM : BOURDIN Emmanuel, CENSIER Gérard, FESSAN Lionel, HERISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel.

**Excusées** : Mme DUBOIS Nicole (donne pouvoir à Mme DANTU Sylvie), Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie (donne pouvoir à M. SOUCHAY Serge)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 10/11/2017

**Date d'affichage** : 10/11/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommée secrétaire** : Mme DANTY Sylvie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

RETRAIT D'ARRÊT DE PROJET DE LA RÉVISION DU PLU - 2017\_36  
NOUVEAUX STATUTS INTERCO NORMANDIE SUD EURE - 2017\_37  
PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DES ENFANTS ÉTANT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE A PULLAY (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2017-29) - 2017\_38  
PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE - 2017\_39  
PROJET D'ISOLATION DE LA MAIRIE - 2017\_40  
ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE - 2017\_41  
INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE "ALLÉE DES BUISSONS" - 2017\_42

**réf : 2017\_36 : RETRAIT D'ARRÊT DE PROJET DE LA RÉVISION DU PLU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet nous a adressé un courrier relatif à la délibération d'arrêt de projet de la révision du PLU.

En effet, la compétence en matière de documents d'urbanisme a été transférée, suite à la fusion des EPCI issus d'une fusion mixte, à l'Interco Normandie Sud Eure le 1er janvier 2017, il convient donc de retirer cette délibération relative à l'arrêt de projet.

L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retire cette délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017 37 : NOUVEAUX STATUTS INTERCO NORMANDIE SUD EURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Interco Normandie Sud Eure a adopté de nouveaux statuts lors de l'assemblée communautaire du 20 septembre.

Il précise que cette rédaction est conforme aux dispositions de la loi NOTRE, et sera suivie pour chaque compétence optionnelle et facultative d'une délibération de l'Interco Normandie Sud Eure qui déterminera l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les nouveaux statuts de l'Interco Normandie Sud Eure tels que présentés.

Ils souhaitent que ces derniers prennent effet au 1er janvier 2018.

Une copie des nouveaux statuts est jointe à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017 38 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SORTIES SCOLAIRES ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DES ENFANTS ÉTANT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE A PULLAY (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2017-29)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la délibération du 7 mars 2016 sur la participation communale aux classes de découvertes et propose de la maintenir comme suit :

**Participation communale aux classes de découverte (1 fois dans l'année scolaire)**

- par année scolaire,
- allouée aux familles en résidence principale à Pullay,
- par enfant,
- pour tous séjours de 2 à 7 jours

**Sur facturation des caisses des écoles**

Fourniture par la famille de l'attestation du collège de la participation effective de l'enfant au séjour et indiquant le montant restant à la charge de la famille.

**De la classe de maternelle à la classe de CM2**

50 % du montant restant à la charge des familles :

- dans la limite d'un plafond mensuel de 175 €.

Versement effectué à la famille par mandat administratif sur présentation d'un R.I.B.

**De la classe de 6ème à la classe de Terminale**

50 % du montant restant à la charge des familles

- dans la limite d'un plafond annuel de 200 €.

Versement effectué à la famille par mandat administratif sur présentation d'un R.I.B.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique la municipalité est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement de différentes écoles (associative) de la région qui proposent des activités culturelles et sportives aux enfants. Monsieur le Maire propose de verser aux familles une subvention annuelle, par enfant jusqu'à 16 ans inclus, sur fourniture d'un justificatif du responsable de l'école (associative) proposant une activité culturelle ou sportive. L'attestation devra indiquer le montant acquitté à la charge de la famille.

**La participation communale aux activités culturelles et sportives des enfants sera de 50 % du montant acquitté à charge de la famille plafonné à 35 € par année scolaire et par enfant, dont la famille est en résidence principale à Pullay.**

Deux demandes nous ont été faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la participation à :

- **Famille FOURRIER pour Baptiste la somme de 35.00 € (football),**
- **Famille MESNIL pour Zoé la somme de 35.00 € (judo),**
- **Famille MESNIL pour Théo la somme de 35.00 € (judo),**
- **Famille MESNIL pour Aurélien la somme de 35.00 € (judo)**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2017 39 : PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le terrain situé au-lieu dit "Les Graviers" d'une superficie de 24 a 95 ca fait l'objet d'un projet de construction d'une station service.

A cet effet, le prix de vente proposé est de 25 000 €

Un membre du conseil a souhaité que la riveraine soit informée de ce projet, Monsieur le Maire lui en informera.

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer les actes et tous les documents relatifs à cette vente,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2017 40 : PROJET D'ISOLATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le coût du chauffage de la mairie est élevé. Il serait souhaitable d'effectuer des travaux pour une bonne isolation.

A cet effet, il présente le devis de l'entreprise Louveau dont le montant s'élève à 6 756.00 € HT soit 7 431.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil souhaitent que les travaux d'isolation soient effectués uniquement pour le rez-de-chaussée.

Il est conseillé de faire un faux plafond pour la mairie, salle de réunion et la cuisine ainsi que d'ajouter une double porte pour l'accès de la mairie à la salle de réunion.

Monsieur le Maire demande à nouveau un devis avec ces critères cités ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017 41 : ACQUISITION D'UN TRANSPALETTE**

Afin de faciliter certains travaux de la commune pour l'agent communal, Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'un transpalette.

Monsieur le Maire présente à cet effet le devis de l'entreprise Chevallier dont le montant s'élève à 630.00 € HT soit 756.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de faire l'acquisition d'un transpalette.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017 42 : INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE "ALLÉE DES BUISSONS"**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas d'éclairage public à proximité de l'arrêt de bus situé "allée des buissons".

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) propose la mise en place d'un éclairage autonome solaire.

Le montant total de cet investissement est de 4 000.00 € TTC.  
La part communale est de 40 % soit 1 333.33 € hors-taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'installer cet éclairage pour un montant de 1 333.33 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DIVERS :**

Monsieur CENSIER signale que le réseau électrique n'est pas totalement enfoui "allée des myrtilles".

- ***A prévoir pour 2018.***

**Les vœux du maire auront lieu Samedi 13 janvier 2018.**

**Le repas des aînés aura lieu Dimanche 18 mars 2018.**

Madame DANTU demande que le matériel pour effectuer le ménage à la salle polyvalente soit à disposition des locataires de la salle.

La commune de Chennebrun souhaite louer la salle polyvalente Dimanche 15 avril pour le repas des aînés de leur commune.

- ***Le Conseil décide de louer la salle au tarif des habitants de la commune.***

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 22/11/2017  
Le Maire  
Serge SOUCHAY

